



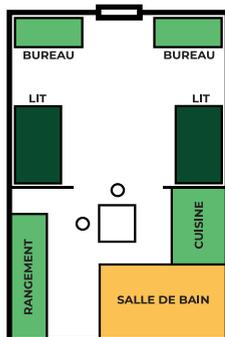
Lycée de l'horticulture  
et du paysage  
du pays de Brive

# RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS EN BTS

La résidence pour étudiants BTS est implantée dans un cadre verdoyant sur le site même de l'établissement. Chaque étudiant dispose d'un studio avec cuisine équipée d'un bloc évier avec deux plaques de cuisson (réfrigérateur non fourni) et un espace salle-de-bain / sanitaire individuel. Les étudiants ont le choix entre un logement individuel

ou un logement pour deux personnes.

## CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS



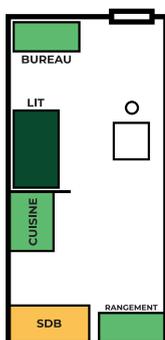
### Logement 2 personnes

Superficie : 29m<sup>2</sup>

Mobilier : 2 lits 90x190 avec matelas, armoires, bureaux, table, 4 chaises, 2 chaises de jardin.

Soit 353,61€ / mois

Soit 176,80€ / mois/ étudiant



### Studio

Superficie : 20m<sup>2</sup>

Mobilier : lit 90x190 avec matelas, armoire, bureau, table, 2 chaises, 1 chaise de jardin.

Soit 287,68€ / mois/ étudiant



## — GESTION DES LOGEMENTS

La gestion des logements est assurée par le LEGTA de Brive-Voutezac sur la base d'une convention passée avec l'O.P.D.H.L.M. de la Corrèze.

## — AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Les locataires des logements peuvent bénéficier s'ils répondent aux critères d'attribution, de l'aide personnalisée au logement. La demande est à effectuer sur le site internet de la CAF.



## ■ Conditions d'attribution des logements

Les studios seront attribués en donnant priorité aux étudiants sur conditions de ressources sur la base du revenu imposable de l'année N-2 des parents.

La date limite de dépôt de la demande d'attribution du studio est fixée au 20 juin de l'année en cours sauf si des logements restent disponibles au-delà de cette date.

**Le montant du loyer demandé pour la location d'un studio ainsi que celui des charges locatives est fixé par le Conseil d'Administration de l'établissement.**

Le montant du loyer est révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année conformément aux dispositions prévues à l'article 11 de la convention de gestion.

## ■ Conditions d'occupation des studios par les locataires

Les conditions d'occupation des logements sont précisées sur le titre d'occupation (bail) portant la signature du locataire et celle du chef d'établissement.

Une liste de bailleurs privés sur les communes de Voutezac et Objat est disponible sur le site internet de l'établissement :

[www.campus-vegetal-brive.com/vie\\_scolaire](http://www.campus-vegetal-brive.com/vie_scolaire) - Dossier d'inscription en BTS première année - document à consulter et à conserver.